

Étude réalisée pour la commission CULT - Politique de l'UE en matière d'éducation, de jeunesse et de sport – vue d'ensemble et perspectives d'avenir



Cette étude vise à identifier, analyser et fournir une vue d'ensemble complète de la situation à ce jour dans les domaines de l'éducation et de la formation (E&T), de la jeunesse et de la politique sportive de l'UE, ainsi qu'à fournir des informations prospectives à la commission de la culture et de l'éducation (CULT) du Parlement européen. Il contient également des recommandations procédurales et thématiques. Le premier porte sur les méthodes de travail de la commission CULT;

ces derniers exposent les moyens de relever les défis recensés dans les trois domaines d'action.

Dans la politique E&T de l'UE, l'étude se concentre sur l'éducation formelle, y compris l'enseignement scolaire et supérieur (ES). D'autres niveaux d'E&T sont abordés brièvement. Dans la politique de l'UE en faveur de la jeunesse, l'accent est mis sur l'engagement, la connexion et l'autonomisation des jeunes. Dans la politique sportive de l'UE, le sport professionnel et le sport de loisir sont couverts.

La vue d'ensemble de l'état actuel et des évolutions récentes couvre principalement la période 2019-2024, coïncidant avec la précédente législature de la commission CULT. Les perspectives d'avenir portent principalement sur la période 2024-2029, qui couvre le mandat de l'actuelle commission CULT, réunie à la suite des élections au Parlement européen de 2024.

Le présent document est le résumé de l'étude intitulée «Politique de l'UE en matière d'éducation, de jeunesse et de sport – vue d'ensemble et perspectives d'avenir». L'étude complète, disponible en anglais, peut être téléchargée à l'adresse suivante: <https://bit.ly/3AVQcCp>

Département thématique des politiques structurelles et de cohésion

Direction générale des politiques internes

Auteurs : Analyse visionnaire: Simonas GAUŠAS, Austėja ŠVEDKAUSKIENĖ, Beatričė LEIPUTĖ, Ella LANGHAM et Thomas KING

Experts externes: Bettina LANGE, Conor O'Carroll, Arthur LE GALL et Sladjana PETKOVIC

PE 752.454 – septembre 2024

Contexte de la politique de l'UE en matière d'éducation, de jeunesse et de sport

En vertu des traités de l'UE, les États membres sont responsables au premier chef de la politique en matière d'E&T, de jeunesse et de sport. L'UE peut soutenir leur coopération face aux défis qui touchent la totalité ou la plupart d'entre eux. Conformément à l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), l'action de l'Union dans **le domaine de la politique de l'éducation** devrait être axée sur le développement de la dimension européenne de l'éducation, l'encouragement de la mobilité, la promotion de la coopération entre les établissements d'enseignement et des échanges d'informations, et le soutien au développement de l'enseignement à distance. En ce qui concerne **la politique de la jeunesse**, les articles 165 à 166 du TFUE décrivent le rôle de l'UE dans les échanges de jeunes et la participation des jeunes à la vie démocratique en Europe. Sur la base de l'article 165 du TFUE, les actions de l'UE dans **le domaine de la politique du sport** devraient viser à développer la dimension européenne du sport en promouvant l'équité et l'ouverture, l'intégrité des sportifs et en encourageant la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales.

Les principaux acteurs de chaque domaine d'action se chevauchent largement. Au niveau des États membres, il s'agit des gouvernements nationaux; les ministères travaillant sur les questions liées à l'E&T, à la jeunesse et au sport; les autorités régionales ou locales; et d'autres parties prenantes et organisations de la société civile. Au niveau de l'UE, les principaux acteurs dans les trois domaines d'action sont le Parlement européen, le Conseil de l'UE, la Commission européenne (CE) et divers organes consultatifs. Les organisations internationales (par exemple le Conseil de l'Europe) influencent la politique de l'UE en matière d'E&T, de jeunesse et de sport par leurs activités de recherche, de données et de coopération.

Le Parlement européen a un rôle à jouer dans la fixation des priorités, la législation, l'adoption du budget et le contrôle de la mise en œuvre des politiques de la Commission. Au sein du PE, la commission CULT a pour mission la politique E&T, de la jeunesse et du sport. Ses principales responsabilités législatives consistent notamment à guider la position du Parlement européen lors des négociations interinstitutionnelles sur les règlements établissant les¹ programmes **Erasmus+**² et **le corps européen de solidarité** (CES). La commission CULT émet également des avis sur d'autres actes législatifs ou expose ses positions sur des questions relevant des trois domaines d'action dans des rapports d'initiative et au moyen de questions orales avec propositions de résolution. La commission CULT commande également des études et organise des auditions et des ateliers, des échanges de vues et des dialogues structurés sur des questions spécifiques dans les trois domaines d'action. Les recommandations procédurales et thématiques ci-dessous proposent des moyens de renforcer les rôles du Parlement européen et de la commission CULT en ce qui concerne la politique E&T, de la jeunesse et du sport.

Recommandations de procédure

En ce qui concerne les méthodes de travail de la commission CULT, il est **recommandé de se concentrer sur:**

- Renforcer les formats pour un dialogue régulier avec les parties prenantes concernées et les organisations de la société civile.

¹ [Règlement \(UE\) 2021/888 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021](#) établissant le programme «Corps européen de solidarité».

² [Règlement \(UE\) 2021/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021](#) établissant Erasmus+: le programme de l'Union pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport.

- S'engager plus activement dans les formats de coopération interinstitutionnelle, en particulier en ce qui concerne les politiques de la jeunesse et du sport.
- Continuer à plaider en faveur d'un financement accru pour les politiques E&T, jeunesse et sport.

Politique de l'UE en matière d'éducation – vue d'ensemble et recommandations

La résolution du Conseil relative à un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'E&T³ jette les bases d'une telle coopération pour la période 2021-2030. Jusqu'en 2030, la réalisation et le développement de l'espace européen de l'éducation (EEE) constituent l'objectif politique général. L'AEE vise à soutenir et à coordonner les actions des États membres visant à créer des systèmes E&T plus résilients et inclusifs. Il couvre tous les niveaux d'éducation, en adoptant une approche holistique et en mettant l'accent sur les apprenants et les autres acteurs scolaires tels que les enseignants et les chefs d'établissement. Il couvre les six dimensions suivantes: 1) la qualité; 2) l'inclusion et l'égalité entre les femmes et les hommes; 3) les transitions écologique et numérique; 4) les enseignants et les formateurs; 5) HE; et 6) la dimension géopolitique.

De nombreuses initiatives sont en cours dans ces domaines au niveau de l'UE, et la mise en œuvre de l'AEE est en bonne voie. Néanmoins, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour relever les défis qui subsistent. Il est **recommandé de se concentrer sur:**

- Lancement d'un dialogue stratégique avec les parties prenantes de l'E&T et la société civile sur le manque d'enseignants, de formateurs et d'autres personnels de l'éducation compétents, et élaboration d'un plan global pour s'attaquer au problème.
- Élaborer des lignes directrices pratiques pour la mise en œuvre de la législation sur l'intelligence artificielle dans les systèmes E&T, collecter davantage de données et lancer des discussions avec les parties prenantes de l'E&T et la société civile sur l'impact du secteur des technologies de l'éducation (EdTech) dans l'E&T.
- Continuer à soutenir les écoles, les enseignants et les formateurs dans le développement de l'éducation à la durabilité et à la citoyenneté et dans l'introduction de formes innovantes d'évaluation de l'apprentissage.

En outre, des efforts continus sont nécessaires pour améliorer la qualité de l'éducation et de la formation et l'inclusion des groupes vulnérables, pour faire face aux menaces qui pèsent sur la liberté académique dans l'enseignement supérieur et pour garantir le bien-être des apprenants, des enseignants, des chefs d'établissement et des autres membres du personnel éducatif.

Politique de l'UE en faveur de la jeunesse – vue d'ensemble et recommandations

La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse (EUYS) 2019-2027⁴ constitue la base de la coopération européenne en matière de politique de la jeunesse. Il soutient une réponse commune de l'UE aux défis auxquels la jeunesse européenne est confrontée et complète les actions des États membres. L'EUYS 2019-2027 met l'accent sur l'engagement des jeunes dans la participation civique, sociale, économique, culturelle et politique, en les reliant au moyen de programmes de mobilité et en leur

³ [Résolution du Conseil du 26 février 2021](#) relative à un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, dans la perspective de l'espace européen de l'éducation et au-delà (2021-2030).

⁴ [Résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, du 18 décembre 2018](#), relative à un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 (2018/C 456/01).

donnant les moyens de relever les défis émergents tels que l'exclusion sociale, la discrimination et les menaces liées aux fausses informations et à la propagande.

De nombreuses initiatives visant à atteindre ces objectifs ont lieu au niveau de l'UE et la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la jeunesse 2019-2027 est en bonne voie. Néanmoins, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour relever les défis qui subsistent. Il est **recommandé de se concentrer sur**:

- Renforcer l'engagement des jeunes, y compris les jeunes les plus vulnérables, dans la participation démocratique, y compris une utilisation plus active des plateformes en ligne.
- Accroître l'accès des jeunes aux services de santé mentale pour répondre à la demande existante.
- Introduire un statut de volontaire européen, en établissant des formats de dialogue pour discuter de l'incidence de la numérisation et du changement climatique sur le volontariat.
- Poursuite des actions visant à garantir des logements abordables aux jeunes.

En outre, les efforts en matière d'intégration des jeunes, de reconnaissance, de visibilité et de professionnalisation de l'animation socio-éducative ainsi que de qualité des stages et des apprentissages doivent être poursuivis. Un soutien supplémentaire est également nécessaire pour accroître la participation des jeunes aux initiatives de l'UE en matière d'action extérieure.

Politique sportive de l'UE – vue d'ensemble et recommandations

La politique de l'UE dans le domaine du sport est guidée par les plans de travail triennaux de l'UE en faveur du sport. Celles-ci coordonnent la coopération avec et entre les États membres afin de renforcer le sport fondé sur l'intégrité et les valeurs dans l'UE et de créer des politiques sportives plus efficaces. L'actuel plan de travail de l'UE en faveur du sport 2024-2027⁵ définit trois priorités: 1) protéger l'intégrité et les valeurs dans le sport; 2) les dimensions socio-économiques et environnementales du sport; et 3) promouvoir la participation au sport et à l'activité physique bienfaisante pour la santé.

De nombreuses initiatives sont en cours au niveau de l'UE concernant ces priorités. Néanmoins, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour relever les défis qui subsistent. Il est **recommandé de se concentrer sur**:

- Révision des lignes directrices de l'UE de 2008 en matière d'activité physique.
- Recueillir des données sur les raisons de la baisse des taux de bénévolat et promouvoir le bénévolat dans le sport.
- Réviser et renforcer la stratégie de diplomatie sportive du Parlement européen.

Des efforts soutenus sont nécessaires pour poursuivre le développement du modèle sportif européen, renforcer le lien entre le sport et l'inclusion sociale et traiter les questions relatives aux droits des athlètes.

⁵ [Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil du 14 mai 2024](#) relative au plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport (1er juillet 2024 – 31 décembre 2027) 9771/24.

Plus d'informations

Ce résumé est disponible dans les langues suivantes: allemand, anglais, espagnol, français et italien. L'étude, disponible en anglais, et les résumés peuvent être téléchargés à l'adresse suivante: <https://bit.ly/3AVQcCp>

Pour en savoir plus sur les recherches menées par le département thématique pour la commission CULT: <https://research4committees.blog/cult/>

Suivre @PolicyCULT

Clause de non-responsabilité et droits d'auteur. Les opinions exprimées dans le présent document relèvent de la seule responsabilité des auteurs et ne représentent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. La reproduction et la traduction à des fins non commerciales sont autorisées, moyennant mention de la source, mise en demeure préalable du Parlement européen et envoi d'une copie. © Union européenne, 2024.

© Image à la page 1 utilisée sous licence d'Adobe Stock

Veillez noter que la présente traduction est une traduction automatique qui n'a pas été relue par un traducteur professionnel.

Administrateur de recherche: Kristiina MILT

Assistant éditorial: Anna DEMBEK

Personne de contact: Poldep-cohesion@ep.europa.eu

Ce document est disponible sur Internet à l'adresse suivante: [www.europarl.europa.eu/analyses de soutien](http://www.europarl.europa.eu/analyses_de_soutien)